

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'EURODISTRICT PAMINA**

Réunion du 5 février 2020 à Rastatt

Délibération n°01/2020 – Compte-rendu du Bureau du 15 octobre 2019

Le Bureau prend acte du compte rendu de la séance du 15 octobre 2019.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°02/2020 – Informations sur le Traité d'Aix-la-Chapelle - (Rapport oral)

Le Bureau prend connaissance de l'état d'avancement du Traité d'Aix-la-Chapelle et notamment du programme de travail pour l'année 2020.

Sur proposition du Président, le Bureau :

- Autorise le Président à saisir le Comité de coopération transfrontalière d'Aix-la-Chapelle présidé par les ministres Amélie de Montchalin et Mickael Roth pour leur soumettre, pour la prochaine séance, un point d'ordre du jour relatif à la réactivation des deux lignes ferroviaires Saarbrücken-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe et Colmar-Freiburg dans le cadre d'une inscription au programme européen RTE-T 2021-2027.
- Autorise le président à proposer au Comité de coopération transfrontalière d'Aix-la-Chapelle d'organiser une prochaine séance au Landratsamt de Rastatt.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°03/2020 – Etat d'avancement du projet INTERREGV« MobiPAMINA » - (Rapport oral)

Le Bureau prend acte de l'état d'avancement du projet INTERREGV« MobiPAMINA ».

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°04/2020 – GECT - Modification des statuts - désignation de suppléants

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve le projet de modification des statuts,
- propose à l'Assemblée de délibérer sur ces bases.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°05/2020 – Information sur l'élection du Président, des vice-présidents et la composition du Bureau - (Rapport oral)

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve de décaler la date de l'élection du Président, des vice-présidents et du Bureau au 23 novembre 2020,
- propose à l'Assemblée de délibérer sur ces bases.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°06/2020 – Administration générale : recrutement d'un(e) chef/fe de projet tourisme et d'un(e) assistant(e) de direction

Le Bureau, statuant par délégation :

- adopte le profil de recrutement, à savoir un poste non permanent pour un temps plein pour un emploi relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à l'échelon 3 - IM 430 ainsi que la fiche de poste destinée à la publication ;
- adopte le profil de recrutement, à savoir un poste non permanent pour un temps plein pour un emploi relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à l'échelon 9 - IM 343 ainsi que la fiche de poste destinée à la publication ;
- approuve la composition du jury de recrutement ;
- approuve le projet des deux contrats de travail (CDD de 3 ans maximum) ;
- délègue le recrutement au Président et autorise ce dernier à signer le contrat ;
- autorise le GECT à fixer par arrêté individuel le montant perçu par les agents au titre de l'IFSE, soit pour le recrutement du cadre A, une IFSE mensuelle de 350 €, et un CIA de 2000 € annuel, et pour le cadre C, une IFSE mensuelle de 110 €, et un CIA de 800 € annuel ;
- autorise le GECT à moduler les primes au vu de l'absentéisme.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°07/2020 – Projet d'accord de coopération pour la promotion du tourisme

Le Bureau, statuant par délégation :

- approuve le principe de la mise en place d'un accord de coopération et son objet,
- sur cette base, mandate l'administration pour affiner l'engagement de l'association Vis-à-Vis,
- propose au Bureau d'approuver définitivement l'accord de coopération lors de la séance du 25 mars 2020.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°08/2020 – PAMINA Sport (document remis en séance)

Ce rapport est ajourné. Il sera représenté lors d'une prochaine séance du Bureau.

ADOPTÉE